

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.10.02 Convocation du 16.10.2002

Compte rendu affiché le 28 octobre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : LOCATION LOGEMENTS
INSTITUTEURS**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	27

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, M.
GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. MEYER par M. POINT - Mme MARMONIER par Mlle VEYRIER -
Mme ZUILI par Mme GLATARD - Mme DURAND par Mme PERRIN
- M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mme
BROSSARD - M. MACHURAT par Mme LABASOR

Absents représentés :

Absents excusés : Mme BERRA et M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que les instituteurs devenus "Professeurs des Ecoles" ne bénéficient plus statutairement du droit à être logés dans les logements de fonction dont dispose la commune.

Il indique qu'ils peuvent toutefois être maintenus sur place, sous certaines conditions.

Il propose d'élargir le champ d'application de la délibération du Conseil en date du 26.04.2001 (qui avait fixé un tarif pour la mise à disposition de deux logements à Benoît Bony, et à l'Aventurière à des professeurs des écoles) pour l'étendre à l'ensemble des logements des instituteurs de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26.04.2001,
- Considérant qu'il importe de proposer un tarif de location des logements d'instituteurs, non réclamés, lorsqu'ils sont mis à disposition de professeurs des écoles,
- Fixe le montant de location des logements mis à disposition des professeurs des écoles comme suit

Prix annuel de location du m² logement social du quartier x surface

12

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 octobre 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 27 janvier 2003

- de la publication le 28 janvier 2003

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 27 janvier 2003